La prise en compte des chiens dans l'accès aux droits et aux hébergements pour les personnes sans domicile fixe en Charente-Maritime

Réalisé en avril 2026

Cadre de la demande

Ayant conscience des enjeux liés à l'accessibilité des personnes accompagnées d'un chien sur le territoire aux différents dispositifs, la Direction Départementale de l'Economie, du Travail et des Solidarités de Charente-Maritime a mandaté le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, notamment l'Observatoire social, pour réaliser un état des lieux départemental sur la prise en compte des chiens dans l'accès aux droits, à l'hébergement et au logement pour les personnes sans domicile fixe.

L'objectif est de consolider les travaux déjà menés localement (enquête « Maîtres et Chiens à la Rue » réalisée par Altéa-Cabestan en 2025, et le mémoire de recherche de Madame BALDO (Tremplin 17), et d'identifier les dispositifs existants, les freins et les besoins. Dans ce cadre, l'Observatoire doit élaborer des propositions opérationnelles. Les résultats sont attendus pour début 2026, dans un calendrier resserré.

Cette première note de synthèse présente successivement :

- un contexte théorique mobilisant des travaux sociologiques permettant d'éclairer à la fois les situations de vie à la rue, les relations d'attachement entre les personnes et leurs chiens, ainsi que les effets de cette relation sur les parcours d'accès aux droits et à l'hébergement,
- un état des lieux du territoire de la Charente-Maritime, intégrant des données quantitatives ainsi qu'une cartographie des différents lieux d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion adaptés aux personnes accompagnées de chien(s),
- un résumé des différents travaux réalisés sur le territoire et les premières propositions du SIAO 17 pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes avec chiens
- des propositions opérationnelles co-construite avec les partenaires pour favoriser, renforcer et harmoniser l'accueil des personnes accompagnées de chien(s).

Contexte théorique

Le chien, mammifère domestique de l'espèce des canidés, a longtemps été élevé pour remplir diverses fonctions auprès de l'homme (chasse, garde, travail, compagnie) et occupe aujourd'hui une place singulière. Il ne peut être réduit à sa seule dimension biologique : il est également une entité sociale construite, dont la perception et les rôles sont déterminés par des facteurs sociaux, culturels et historiques. Cette relation s'inscrit dans une perspective relationnelle, où humains et animaux sont envisagés comme des acteurs engagés dans des interactions réciproques.
Cette note de recherche s'appuie sur différentes enquêtes pour mettre en évidence des processus sociaux observables sur le territoire de la Charente-Maritime.

Le sans-abrisme : un monde social structuré

L'analyse du sans-abrisme ne peut se limiter à une lecture en termes de désorganisation sociale ou de rupture totale avec les cadres ordinaires de la vie sociale. À l'inverse, plusieurs travaux sociologiques ont mis en évidence l'existence d'un monde social structuré, doté de normes, de hiérarchies et de formes spécifiques de régulation. Dans cette perspective, la rue apparaît non pas comme un espace dépourvu d'ordre, mais comme un univers social dans lequel se recomposent des règles et des pratiques adaptées aux contraintes de la survie quotidienne.

Les travaux de Thibaut Besozzi *, issus entre autres d'une immersion ethnographique publiée en 2021, constituent une contribution majeure à cette approche. L'auteur invite à dépasser une vision déficitaire du sans-abrisme en soulignant qu'« il ne s'agirait pas de réduire le sans-abrisme à une désorganisation sociale, mais bien d'observer comment se réorganise la vie sociale en situation de survie, notamment dans le cadre de la 'marginalité organisée'* » (Besozzi, 2021, p. 251). Loin d'être désocialisées, les personnes sans domicile développent « des modes d'adaptation et d'acculturation à la rue, des compétences techniques de survie indexées à la débrouille, des formes de spatialisation de leur existence, ainsi que des relations sociales teintées à la fois de solidarité et de conflictualité » (p. 249).

La "marginalité organisée"

S. Paugam

Forme d'*exclusion stabilisée* et gérée par les institutions. Les personnes restent *en marge* tout en étant *insérées* à un réseau.

* Besozzi, T. (2021). « La structuration sociale du monde des sans-abri » . Sociologie, 247-266.
L'auteur propose une distinction claire entre sans-abri et sans-domicile : "Notons que les sans-abri ne représentent qu'une minorité des sans-domicile (de l'ordre de 10 à 15%) par opposition à ceux qui sont principalement hébergés dans le parc d'hébergement social ou en hôtel".

* Théorisé par Serge Paugam en 1991. La marginalité organisée est une forme d'exclusion stabilisée et gérée par des institutions, où les personnes restent en marge tout en étant insérées dans un réseau d'aides qui organise leur survie.

Cette structuration repose sur des collectifs concrets, des rapports spécifiques à l'espace et au temps, ainsi que sur des normes implicites qui organisent les interactions et hiérarchisent les positions au sein du monde de la rue. Si les trajectoires individuelles sont marquées par la mobilité et l'instabilité, ces structures sociales informelles tendent néanmoins à se maintenir dans le temps, assurant une certaine continuité du monde social du sans-abrisme.

Ainsi, ce monde social repose sur un ensemble de dimensions structurantes étroitement articulées : une organisation spatio-temporelle propre à la vie à la rue, une routinisation du quotidien à la fois individuelle et collective, une connaissance du « circuit d'assistance », une structuration relationnelle appuyée sur des réseaux d'interconnaissance, des pratiques de commérage révélatrices de la densité de ces liens, ainsi qu'une structuration morale fondée sur des normes implicites.



- règles (explicites ou implicites),
- des normes,
- des rôles sociaux,
- des hiérarchies,
- des relations régulières entre les individus.

Les dimensions dites « structurantes » renvoient ici aux éléments qui organisent durablement les pratiques, les interactions et les rapports sociaux. Avoir un chien constitue ainsi une dimension structurante en ce qu'il influence l'ensemble des sphères sociales des personnes sans domicile.

La structuration morale mise en évidence par Besozzi intègre notamment la notion de virilité, qui occupe une place centrale. Le monde de la rue apparaît comme un univers majoritairement masculin, structuré autour de codes sociaux valorisant la résistance physique et morale face à des conditions de vie particulièrement rudes. La virilité s' exprime notamment par la capacité à endurer la souffrance, à « ne pas pleurer sur son sort », comme le rapporte l'auteur à partir d'extraits d'entretiens. Ces normes de genre contribuent à la définition des statuts, des formes de reconnaissance et des rapports de pouvoir au sein de la rue, tout en participant à la légitimation de certaines pratiques jugées nécessaires à la survie. Dans ce contexte, certaines dispositions et comportements peuvent faire l'objet d'une valorisation sociale spécifique, en fonction de leur adéquation aux normes dominantes du groupe. La capacité à faire face à la dureté du quotidien, à maîtriser son environnement et à incarner des figures de force ou de protection participe ainsi pleinement à la structuration du monde social du sans-abrisme.

C'est dans ce cadre normatif que s'inscrit la dimension morale de la relation entre les personnes sans-abri et leurs chiens. Besozzi explique qu'être « un bon maître-chien fait partie intégrante de la structuration du monde social des sans-abri » puisqu'« avoir un chien est valorisé en soi, surtout quand le chien représente la virilité par sa taille, sa force, son agressivité potentielle ». Outil d'affirmation sociale, le chien est l'objet d'« un critère de (dé)valorisation et d'intégration dans le monde de la rue ». Il est alors un support permettant à son maître de manifester sa capacité à se protéger, à contrôler son environnement et à assumer une position reconnue au sein du groupe.

Synthèse de l'organisation spatio-temporelle et relationnelle du monde social de la rue

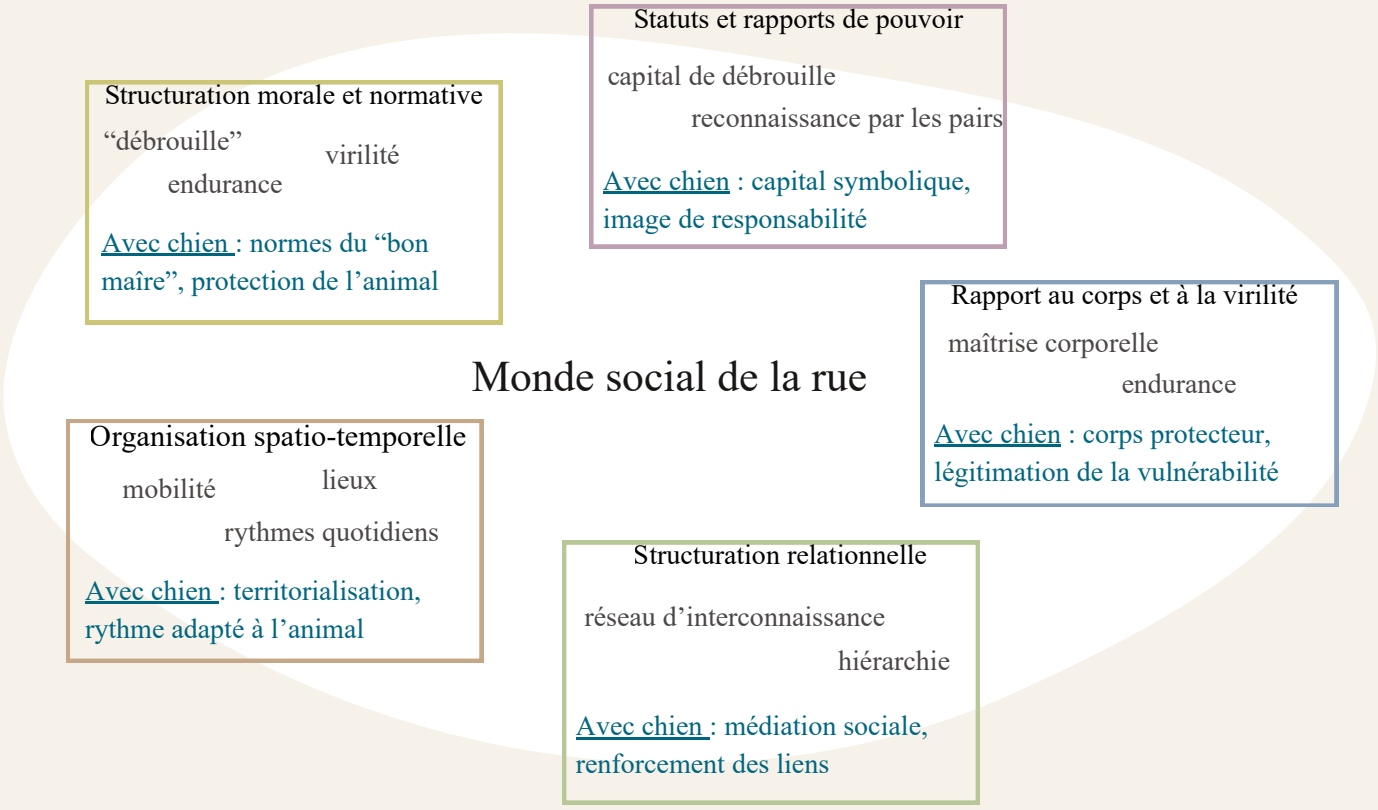

Ce schéma synthétise les dynamiques spatiales, temporelles, relationnelles et corporelles du monde social de la rue, mettant en exergue le rôle structurant des lieux, des rythmes quotidiens et des interactions sociales, ainsi que la place spécifique du chien dans cet ensemble.
Le chien apparaît comme médiateur, support de territorialisation et vecteur de normes et de liens sociaux.

En définitive, si le monde de la rue se caractérise par des parcours individuels changeants et une forte instabilité matérielle, il repose sur des structures sociales informelles relativement stables : collectifs, rapports spatio-temporels spécifiques, normes relationnelles et symboliques, ainsi que des membres centraux assurant la transmission et la pérennité de ces règles.

Le chien comme support de continuité biographique et identitaire

Loin de se réduire à une simple relation affective, le lien entre la personne sans-abri et son chien s'inscrit dans une dynamique relationnelle durable, participant à la structuration du quotidien et à la stabilisation des trajectoires individuelles. C'est notamment ce que montrent les travaux de Christophe Blanchard en mettant en évidence ce qu'il nomme une « biographisation des corps » *.

* Blanchard, C. (2016). « La rue à l'épreuve d'une biographisation des corps : le sdf et son chien ». Dans C. Delory-Momberger Éprouver le corps : Corps appris, corps apprenant (p. 121-129). érès.

Il met en exergue la relation au chien permet aux personnes sans domicile de donner sens à leur trajectoire à travers la reconnaissance d'une similitude de parcours et d'une « communauté de destin ». Le chien devient alors un miroir biographique, dans lequel s'objectivent des expériences communes de rejet, d'errance et de marginalisation. Cette identification est particulièrement visible à travers la figure du bâtard, mobilisée par Blanchard à partir d'extraits d'entretiens. Le chien incarne une biographie marquée par l'absence de filiation reconnue et par une forme d'impureté symbolique. « Par opposition avec le corps racé de l'inclus, celui de l'exclu endure de plein fouet la quotidienneté de sa misère [...] il y voit une similitude de parcours, une biographie commune envisagée sous l'angle d'une communauté de destin s'objectivant dans l'impureté des corps », écrit l'auteur, soulignant ainsi la manière dont la similitude des trajectoires corporelles et sociales permet de construire une biographie commune.



Au-delà de cette dimension identificatoire, le chien occupe une place centrale dans l'organisation du quotidien. Il constitue un point d'ancrage matériel et symbolique, imposant des routines, des responsabilités et des obligations qui structurent le temps et l'espace de la vie à la rue. Nourrir, soigner, protéger son animal devient une raison de « tenir », un principe organisateur du quotidien, qui redonne une forme de cohérence à des existences marquées par la discontinuité.

Cette responsabilité se traduit fréquemment par une parentalité symbolique, largement documentée par Blanchard. Le chien apparaît alors comme un « substitut d'enfant » et comme « l'objet transitionnel par excellence », dans la mesure où « sa santé est au centre de l'attention du maître qui, en qualité de 'parent' responsable, se doit de commencer par veiller sur lui » (Blanchard, 2016). Il illustre cette parentalité symbolique et analyse qu'elle permet de reconstituer des formes familiales alternatives, socialement signifiantes, dans un contexte où la parentalité humaine est souvent rendue impossible ou fortement disqualifiée. L'auteur illustre ses propos avec l'extrait d'entretien suivant * :

> « Moi, mes quatre chiens, je les considère comme mes propres enfants. Si j'avais des enfants, je les traiterais pareil. Ce sont mes bébés. Les bébés que je ne peux pas avoir dans la rue. Parce que, si t'as un gamin quand t'es à la rue, eh bien on te l'enlève de suite. Par contre, personne ne m'enlève mes quatre gosses. »
>
> *E., femme, 33 ans, quatre chiens (Blanchard, 2015)*

* Blanchard, C. (2015). « Vivre à la rue : quand le chien devient le ciment d'une culture familiale réinventée ». Sens-Dessous, 16(2), 41-50.

À travers cette relation, la personne sans-abri se définit comme protectrice, responsable et en capacité de prendre soin d'autrui. Le chien devient ainsi un stabilisateur biographique et identitaire, permettant de maintenir une continuité narrative là où les institutions, les statuts sociaux et les trajectoires résidentielles font défaut. En ce sens, la relation maître–chien ne se contente pas d'atténuer les effets de la précarité : elle constitue un ressort central de la construction de soi et de la dignité sociale dans l'expérience de la rue.

Compagnons de précarité : attachement et relations de pouvoir

La relation entre une personne sans-abri et son chien s'inscrit dans ce qu'Albert Piette * propose d'analyser comme un fait socio-animal, c'est-à-dire une situation sociale à part entière, produite par l'interaction entre humains et animaux, et génératrice d'effets sociaux observables. Dans cette perspective, l'animal n'est ni un simple objet ni un pur substitut symbolique, mais un partenaire de l'interaction, engagé dans des formes de cohabitation et de co-construction du sens, au sein d'une relation fondamentalement asymétrique.



Avant d'analyser les modalités concrètes de cette relation, il convient de rappeler que l'acquisition d'un animal ne relève pas d'un comportement marginal puisqu'en France, en 2010, **48 % des ménages possèdent un animal de compagnie ou d'élevage**, dont un quart un chien. Comme le souligne Gary Becker, l'acquisition d'un animal constitue « le résultat d'une décision qui n'est pas fondamentalement différente de celle que prend le ménage vis-à-vis des produits de consommation ». Cette approche permet de déconstruire l'idée selon laquelle la présence d'un chien auprès des personnes sans-abri relèverait d'une stratégie singulière ou déviante : elle s'inscrit au contraire dans des logiques ordinaires de choix, ajustées à des contraintes matérielles, sociales et biographiques singulières.

* Piette, A. (2002). « Entre l'homme et le chien. Pour une ethnographie du fait socio-animal ». Attirances, 11.

* Le fait socio-animal, tel que conceptualisé par Albert Piette, se distingue du fait social au sens durkheimien en ce qu'il ne désigne pas une réalité collective extérieure et contraignante s'imposant aux individus, mais une situation relationnelle concrète, produite par l'interaction entre humains et animaux. Il s'agit moins d'un système de normes abstraites que d'un ensemble de pratiques situées, génératrices d'effets sociaux observables, dans lesquelles l'animal occupe une place active mais asymétrique.

Dans le cadre du fait socio-animal, Piette met en évidence une « asymétrie structurelle » entre l'humain et le chien. Le chien dépend directement de son maître pour son alimentation, sa protection, ses déplacements et son apprentissage des normes de comportement. Le dressage, l'autorité et la maîtrise de l'animal relèvent ainsi d'actes autoritaires, non pas au sens d'une domination arbitraire, plaçant le chien dans une posture de soumission. Cette asymétrie est indissociable d'une communication verbale et gestuelle réciproque, fondée sur un savoir partagé et progressivement incorporé, qui permet au chien d'anticiper les attentes de son maître et à ce dernier de réguler les comportements de l'animal.

Dans le même temps, un discours valorisant une liberté supposément totale du chien (absence de laisse, autonomie apparente) tend à masquer une réalité dans laquelle l'animal demeure « subordonné en puissance ». L'obéissance attendue du chien constitue en effet une condition centrale du maintien de la position dominante de l'humain. Cette forme d'autorégulation, présentée comme naturelle ou consentie, expose également le chien à des situations de maltraitance, que celles-ci se produisent dans l'espace privé ou dans l'espace public.
Cependant, dans la rue, cette asymétrie s'inscrit dans un cadre normatif spécifique, régi par un ensemble de règles implicites édictées collectivement par les propriétaires de chiens. La maltraitance caractérisée y fait l'objet de sanctions sociales fortes : la violence injustifiée envers un chien est perçue comme un comportement déviant, susceptible d'entraîner l'ostracisme, l'exclusion du groupe, voire l'intervention directe des pairs (retrait du chien, signalement). Ainsi, l'espace public fonctionne comme un lieu de régulation sociale où la domination humaine sur l'animal, bien que structurelle, se trouve partiellement encadrée par des normes collectives de protection.

Le chien apparaît ainsi comme une présence paradoxale. Piette le décrit comme un « repère en pointillé », présent dans le « brouhaha du quotidien » sans participer directement à l'ensemble des actions humaines. Cette présence discrète n'en est pas moins centrale : elle structure les routines, les déplacements et les interactions sociales. Le paradoxe interactionnel tient au fait que le chien devient une source d'épreuve majeure lorsqu'il souffre ou meurt, tout en pouvant être remplacé relativement rapidement, précisément parce que la relation repose sur une distance ontologique maintenue entre l'humain et l'animal. Le chien impose ainsi une présence stratifiée, composée d'au moins deux couches de sens : l'une liée à ce qu'il est capable de faire et de faire faire aux humains, l'autre, enchâssant la première, à sa condition de mammifère domestiqué.
Ces dimensions relationnelles se combinent étroitement avec les normes de virilité et les rapports de domination observés dans le monde de la rue. Comme le souligne François Héran, « l'animal fournit le moyen de répéter de façon ludique des rapports de domination ou, à l'inverse, de s'en distancier de façon symbolique » *.

* Héran, F. « Comme chiens et chats. Structures et genèse d'un conflit culturel », Ethnologie française XVIII, 1988.

Christophe Blanchard montre ainsi que le discours de liberté attribué aux chiens dans la rue coexiste avec une réalité de subordination et d'obéissance, rendue nécessaire par les contraintes de l'environnement urbain. Il analyse le dressage du chien comme un processus de socialisation *. Celui-ci repose sur deux types d'interventions humaines : une action directe sur le corps de l'animal, par des interactions étroites et répétées, et une action indirecte, agissant sur l'environnement du chien. Les pratiques observées par l'auteur relèvent d'un « système domesticatoire spécifique », ajusté aux contraintes de la vie à la rue.

Enfin, si certaines pratiques éducatives peuvent recourir à des formes de violence jugées nécessaires pour prévenir les dangers de l'environnement, Blanchard souligne que la maltraitance caractérisée fait l'objet de sanctions collectives. La relation maître–chien, loin d'être idéalisée ou anarchique, est ainsi encadrée par des normes et des formes de régulation collective. La violence injustifiée envers les animaux constitue un motif de disqualification sociale, pouvant conduire à l'ostracisme ou à l'exclusion du groupe. Le processus de socialisation du chien, visant à développer ruse, autonomie et courage, apparaît ainsi au cœur de tout projet éducatif, conditionnant la possibilité d'une cohabitation durable entre l'animal, son maître et l'espace de la rue *.

Entre solidarité et régulation : le rôle social des chiens

Pour Besozzi, le chien constitue un opérateur central de structuration sociale, à la fois vecteur de solidarité et objet de régulation collective. La figure du « bon maître » s'impose ainsi comme un principe structurant du monde social de la rue. Être reconnu comme tel implique non seulement de répondre aux besoins matériels et sanitaires de l'animal, mais également de démontrer une capacité à le socialiser et à en assurer la maîtrise dans l'espace public. Cette reconnaissance conditionne l'accès à certains lieux, la légitimité au sein des groupes et, plus largement, la place occupée dans les hiérarchies informelles de la rue. Le chien devient alors un marqueur de respectabilité morale, au sens où son traitement constitue un critère d'évaluation sociale largement partagé.

* En sociologie, la socialisation correspond à un processus continu par lequel les individus apprennent à se comporter, à penser et à ressentir conformément aux attentes sociales, à travers des interactions répétées avec différents agents de socialisation (famille, pairs, institutions, environnement social). Ce processus ne se limite pas à l'enfance, mais se poursuit tout au long de la vie, en fonction des contextes et des trajectoires sociales.

* L'auteur illustre son propos à partir d'un exemple de dressage technique visant à sécuriser l'alimentation du chien. Il rapporte l'observation d'une situation dans laquelle un maître autorise une personne tierce à proposer de la nourriture à son chien, avant que cette même personne n'adopte un comportement volontairement hostile à son égard. Le maître intervient ensuite en lui donnant une alimentation saine. La répétition de cette séquence conduit progressivement le chien à refuser toute nourriture ne provenant pas de son maître, permettant ainsi à ce dernier de conserver un contrôle sur l'alimentation de l'animal, dans un contexte où les risques liés à l'ingestion d'aliments inadaptés ou dangereux sont particulièrement élevés du fait de la vie à la rue.

La « méthode clochard » théorisée par Blanchard, est fondée sur des savoirs empiriques et un habitus cynotechnique transmis entre pairs qu'il nomme le « manuel immatériel de la débrouille ». Ces compétences ne sont pas individuelles : elles font l'objet d'une circulation au sein des collectifs, à travers l'observation, l'imitation et le partage de connaissances, notamment en matière de soins vétérinaires, d'alimentation ou de prévention des risques urbains. Le chien joue ainsi un rôle intégrateur, en favorisant les interactions et en renforçant les liens entre propriétaires d'animaux.

Au-delà des relations individuelles, le chien constitue également un médiateur des échanges sociaux et des solidarités. À la lumière des travaux de Marcel Mauss, ces interactions peuvent être analysées à travers la logique du don et du contre-don, caractérisée par des échanges non nécessairement symétriques, mais socialement engageants. Blanchard montre notamment que le don de chiots participe à la constitution d'alliances entre compagnons d'errance : une partie significative des portées est confiée à d'autres membres du groupe, contribuant ainsi à renforcer les liens de solidarité et à structurer les relations au sein des collectifs. Le chien devient alors un support matériel et symbolique de l'échange (il « contribue à cimenter les relations »), permettant de maintenir des liens qui n'existeraient pas nécessairement en son absence.

Par ailleurs, la présence des chiens donne lieu à une régulation collective particulièrement marquée. « On perd souvent de vue que ces publics contraints de vivre dans la roue avec leurs compagnons de misère puissent former des groupes dynamiques, structurés et structurants, à l'intérieur desquels un certain nombre de règles existent. Symboliques, parfois tacites, ces règlements ne se donnent pas immédiatement à voir ou à comprendre » (Blanchard, 2016).
En clair, cet ensemble de règles implicites, partagées par les propriétaires de chiens, encadre strictement les pratiques éducatives et favorise le lien social des personnes sans-abri. Cependant, ces règles sont aussi un vecteur de régulation sociale dans la rue, faisant du chien un objet de contrôle social renforcé.

En définitive, dans un environnement urbain perçu comme hostile, les maîtres de chiens élaborent des formes spécifiques de gestion de l'animal, inscrites dans des logiques de solidarité, de régulation et de reconnaissance sociale. Le chien ne se limite pas à un compagnon de précarité : il constitue un acteur central du monde social de la rue, contribuant à structurer les collectifs, à réguler les comportements et à offrir un cadre relationnel et symbolique proche de celui d'une organisation familiale réinventée.

L'hébergement et le logement des personnes accompagnées d'un chien :

Etat des lieux de la Charente-Maritime

Données chiffrées du SI-SIAO

Bien que les données du SI-SIAO permettent de recenser la présence *des animaux*, la majorité est concerne des chiens, suivis des chats. Aucune étude similaire n'a été réalisée en France, mais aux États-Unis, 80 % des personnes sans abri avec un animal interrogées vivent avec des chiens et 20 % avec des chats (Irvine, Kahl et Smith, 2012). Dans notre analyse, le terme « animaux » inclut toutes les espèces, mais la prédominance des chiens doit être prise en compte.

Volet urgence (115)

Les demandes d'urgence

En moyenne sur l'année 2025, moins de 2 demandes par jour incluent un animal.

584 demandes
incluant un animal

↳ soit 230 personnes

↳ ce qui représente 5,4% des demandes totales sur 2025.

Evolution des demandes comprenant un animal

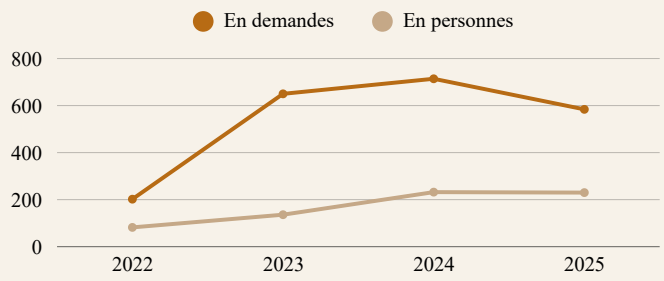

En moyenne sur l'année 2025, moins de deux demandes par jour incluent un animal.

Entre 2022 et 2025, les demandes au 115 ont connu une augmentation marquée de **123 %**. Cette dynamique est encore plus prononcée concernant les demandes de personnes accompagnées d'un animal, dont le volume a presque triplé, passant de 202 à 584 demandes sur la période **(+ 189 %)**.

Typologie des ménages en demande et typologie des ménages en demande incluant un animal

en 2025

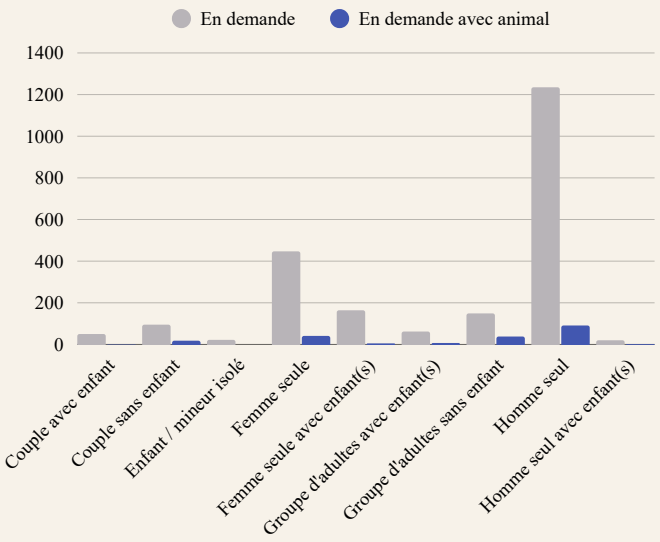

L'analyse par typologie de ménage montre que les demandes incluant un animal sont plus fréquentes chez les couples sans enfant (part des demandes incluant un animal : 19 %) et les groupes d'adultes sans enfant (26 %), et, dans une moindre mesure, chez les hommes seuls (7%). Les autres typologies présentent une proportion plus faible de demandes incluant un animal, inférieure à 10%.

Sur les 584 demandes annuelles incluant un chien, 113 émanent de primo-demandeurs, c'est-à-dire de personnes n'ayant effectué aucune demande avant 2025 dans le SI-SIAO.

soit près de **20%.**

Les demandes pourvues

164 des demandes incluant un animal ont été **pourvues**

soit 104 personnes mises à l'abri

En 2025, 50 % des demandes 115 ont été pourvues. Pour les **demandes incluant un animal**, le taux de réponse positive n'est que de **28 %**.

Répartition par dispositif des demandes pourvues

- **72%** des demandes pourvues incluant un animal ont été orientées en Accueil de Nuit (contre 53% pour les demandes totales)
- **20%** des demandes pourvues incluant un animal ont été orientées à l'hôtel (contre 28% pour les demandes totales

Les résultats mettent en lumière une inégalité nette dans l'accès à l'hébergement d'urgence. Le test du khi² confirme un écart statistiquement significatif entre les demandes avec et sans animal ($\chi^2 = 147{,}27$; ddl = 3 ; $p \approx 0$), écart qui ne peut en aucun cas être attribué au hasard.

Les demandes accompagnées d'un animal sont ainsi nettement moins souvent pourvues, ce qui met en évidence une difficulté persistante du dispositif à intégrer ces situations et à garantir un accès équitable à l'hébergement.

Les demandes sans réponse positive

417 demandes incluant un animal sans solution

soit 184 personnes avec un animal sans solution sur l'année 2025

Motifs des refus de la demande

Le principal motif de refus des demandes incluant un animal sont l'absence de places disponibles puisque ce motif représente **71%** des motifs de refus.

Motifs de refus des demandes incluant un animal

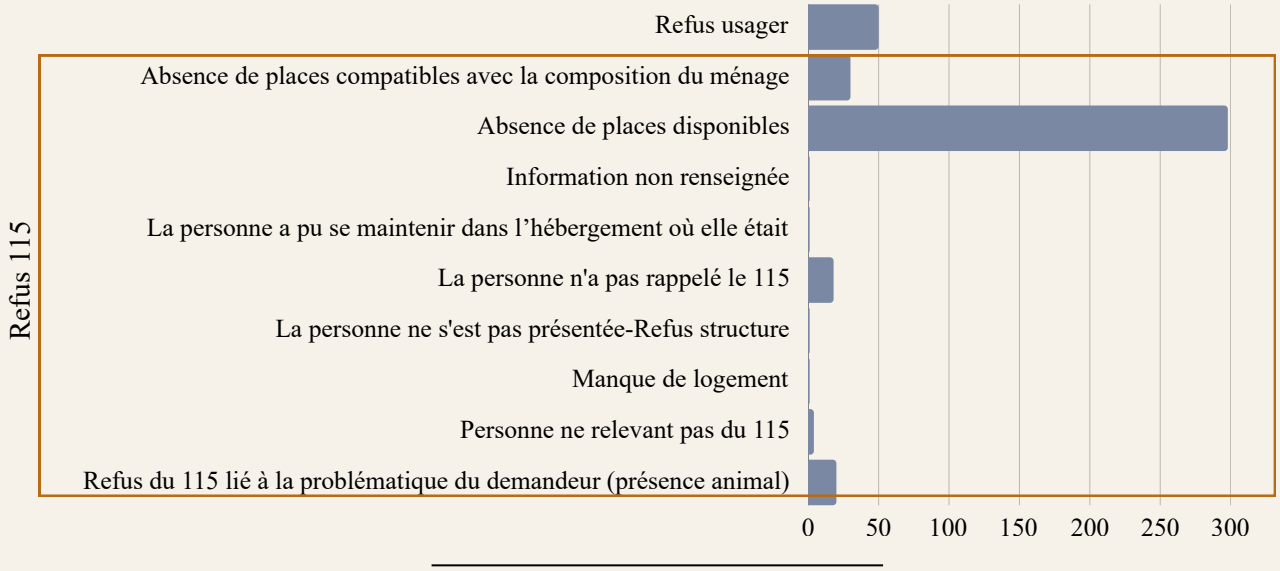

Volet insertion

Les demandes d'insertion

Demandes d'insertion et des demandes comprenant un animal 2024 et 2025

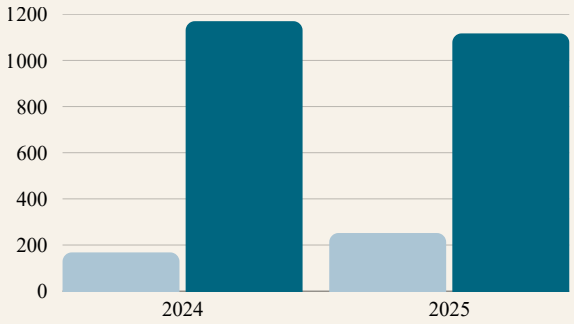

Le nombre de demandes est relativement stable entre 2024 et 2025. Les demandes incluant un animal ont augmenté puisqu'on note une différence de 84 demandes supplémentaires.

252 demandes incluant un animal en 2025

ce qui représente 16% des demandes totales en insertion.

soit 157 personnes avec un animal en demande d'insertion sur l'année 2025.

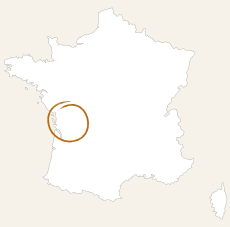

89% des demandes d'insertion incluant un animal proviennent de ménage charentais-maritime.

La majorité des demandeurs sont des ménages composés de **femmes seules** (suivies de près par les hommes seuls).

Typologie des ménages en demande d'insertion en demande d'insertion incluant un animal

en 2025

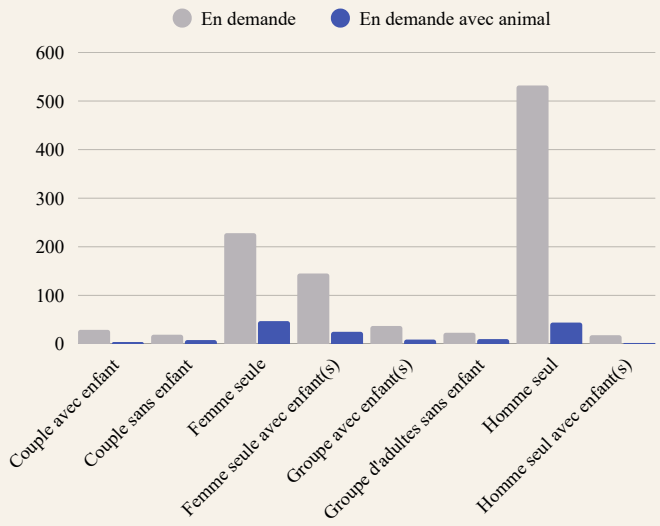

Les personnes entrées en structure en 2025

Le SI-SIAO indique uniquement si la personne en demande est entrée sur un dispositif. Cependant, il ne permet pas de savoir si la personne est entrée avec son animal, ou si la personne a décidé d'accepter la proposition sans son animal.

De fait, les chiffres suivant concernent des demandes initialement avec des animaux, sans garantie que les personnes soient entrées avec des animaux.

86 personnes + leur animal entrés en structure

Les personnes accompagnées d'un animal représentent 16% des personnes entrées en structure au total en 2025.

Typologie des ménages incluant un animal entrés en structure

en 2025

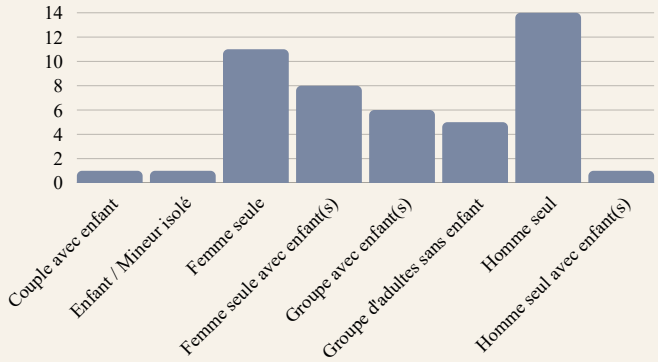

Répartition des entrées par secteur

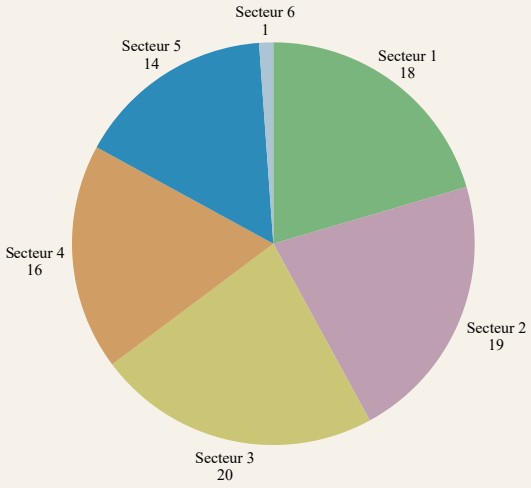

En 2025, le secteur 3 a accueilli le plus de personnes accompagnées d'animaux (20 personnes).

Délai moyen d'attente par dispositif

En 2025, le délai moyen d'attente s'élève à 205 jours, tous dispositifs confondus. Néanmoins, faute de pouvoir identifier si les personnes sont entrées avec ou sans leur chien, le délai moyen calculé avec ce filtre n'est pas significatif.

Constats sur les freins et les besoins du territoire

Le sujet des personnes accompagnées de chiens a fait l'objet d'études menées par deux structures du territoire de Charente-Maritime. Le SIAO a également réalisé une enquête exploratoire, qui, sans permettre de tirer des conclusions définitives, vient corroborer et enrichir, en lien avec les deux autres travaux, les constats préliminaires observés sur le terrain.

Les travaux de Tremplin 17

Dans le cadre de son mémoire CAFDES (2023-2025), Jennifer BALDO, directrice de Tremplin 17, a étudié l'accueil des personnes sans domicile accompagnées de chiens en Charente-Maritime. Son travail met en exergue l'offre existante, les obstacles rencontrés et les besoins prioritaires pour améliorer l'accès à l'hébergement adapté aux animaux. 43 personnes concernées ont été interrogées dans le cadre de cette enquête, ainsi que 15 professionnels. Ses recherches ont également permis la réalisation de propositions opérationnelles à mettre en place sur le territoire.

Chiffres clés issus de l'enquête auprès du public

- 28 personnes sur 43 possèdent un chien (65 %)
- 19 personnes ne contactent plus le 115, dont 67 % en raison de leur animal
- 14 personnes ont déjà refusé une place car leur animal n'était pas accepté
- Sur 13 personnes rencontrées à la rue avec animaux, toutes ont décliné une offre pour cette raison

Manques identifiés par l'étude :

- infrastructures inadaptées : locaux vétustes nécessitant des aménagements intérieurs et extérieurs, absence d'espaces dédiés aux animaux (chenils, zones de sortie sécurisées), non-conformité aux normes d'accessibilité PMR.
- compétences professionnelles : 80 % des professionnels expriment le besoin d'une formation spécialisée. Trois profils se distinguent : « expérimentés confiants » (33 %), « prudents motivés » (47 %) et « réticents » (20 %). L'expertise reste peu formalisée et difficilement transmissible.
- réseau partenarial : absence de solutions de garde temporaire, accès limité aux soins vétérinaires solidaires, manque d'accompagnement à l'éducation canine.

Ces lacunes entraînent une « exclusion dans l'exclusion » : renoncement aux soins et à l'accompagnement social, non-respect du principe d'inconditionnalité prévu par la loi ELAN (2018) et atteintes aux droits fondamentaux (droit de propriété, vie privée, dignité).

Besoins prioritaires exprimés

- formation au comportement canin et à la sécurité : 10/15 professionnels
- protocoles et procédures clairs : 9/15 professionnels
- formation à la médiation animale : 9/15 professionnels

L'étude menée et portée par Tremplin 17 met en évidence un décalage important entre les besoins des personnes sans domicile accompagnées de chiens et l'offre d'hébergement disponible en Charente-Maritime. Les infrastructures restent limitées et inadaptées, et les pratiques professionnelles manquent de formalisation et de formation spécifique.

Les travaux d'Altéa-Cabestan

Dans le cadre du projet expérimental social « Chiens et maîtres à la rue », porté par l'association Altéa-Cabestan, financé par la DDETS, et déployé à partir de février 2025 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, un travail approfondi de diagnostic et d'expérimentation a été conduit afin d'améliorer la prise en compte des chiens dans l'accès aux droits et aux dispositifs d'accompagnement des personnes sans domicile.

Un diagnostic de terrain centré sur les besoins des maîtres et de leurs chiens

La phase de diagnostic, menée entre mars et juin 2025, a reposé sur une démarche d'« aller vers » auprès des personnes sans domicile possédant des chiens, complétée par des entretiens avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Au total, 29 personnes sans domicile ont participé à l'enquête, représentant 41 chiens, rencontrées principalement à La Rochelle et sur quelques communes périphériques.
Ce diagnostic met en évidence que la présence d'un chien constitue un frein significatif à l'accès aux droits et aux démarches, notamment en matière d'hébergement, de soins, de mobilité et de rendez-vous administratifs. Les difficultés les plus fréquemment exprimées concernent l'impossibilité d'entrer avec l'animal sur certains sites, l'absence de solutions de garde fiables et sécurisantes, la crainte du vol ou de la fourrière, ainsi que les contraintes de transport.

Toutefois, les résultats viennent également nuancer plusieurs représentations :

- les chiens sont majoritairement décrits comme sociables et bien éduqués,
- les maîtres manifestent un fort investissement dans le bien-être et la santé animale malgré des contraintes financières importantes,
- un réel intérêt est exprimé pour des actions d'éducation canine, de prévention des risques et de responsabilisation.

Les échanges avec les partenaires (structures sociales, médico-sociales et institutions) montrent une prise de conscience partagée des enjeux liés à la place du chien dans l'accompagnement des personnes sans domicile, et un intérêt marqué pour l'adaptation des pratiques et des modalités d'accueil.

Une phase opérationnelle axée sur des réponses concrètes

À la suite du diagnostic, Altéa-Cabestan a engagé une phase opérationnelle visant à lever les freins identifiés, autour de trois axes principaux :

- le développement de solutions de garde, notamment par la mise en place d'un partenariat avec la SPA de Lagord (places en pension) et le repérage de pensions canines à domicile ou de dispositifs solidaires, afin de faciliter l'accès aux soins, à l'hébergement et à l'insertion.
- des actions d'éducation canine et de premiers secours canins, adaptées aux contraintes du public, menées directement sur les lieux de vie ou dans des structures partenaires. Ces actions ont été bien accueillies et contribuent à valoriser les compétences des maîtres, à renforcer le lien homme-animal et à améliorer la cohabitation avec l'environnement.
- un accompagnement en matière de santé et de bien-être animal, en lien étroit avec l'association Gamelles Pleines et le dispositif Vétérinaire Pour Tous, tout en identifiant les limites d'accès pour les publics les plus isolés ou en situation d'exclusion extrême.

Enseignements et apports pour une démarche départementale

Les travaux menés par Altéa-Cabestan démontrent que la prise en compte du chien constitue un levier d'accès aux droits, de remobilisation et de sécurisation des parcours des personnes sans domicile.

Ils soulignent l'importance :

- de solutions de garde diversifiées, souples et rassurantes,
- d'actions favorisant la responsabilisation et la valorisation des maîtres,
- d'un accompagnement des structures dans l'évolution de leurs pratiques et règlements d'accueil.

Cartographie de l’offre du territoire

L’offre du territoire

La cartographie suivante s’inscrit dans le cadre des travaux menés à l’échelle départementale visant à améliorer la prise en compte des chiens dans l’accès aux droits et aux dispositifs d’hébergement des personnes sans domicile. Elle s’appuie à la fois sur les données du SIAO et sur une enquête menée auprès des partenaires du territoire fin 2025.

À ce jour, l’offre d’hébergement d’urgence adaptée demeure limitée. Sur les 80 places d’accueil de nuit financées par le Département en Charente-Maritime, seules 11 places permettent une mise à l’abri des personnes accompagnées de leurs chiens. Par ailleurs, sur les 170 places d’hébergement d’urgence, aucune place n’est spécifiquement dédiée à l’accueil des chiens et de leurs maîtres. Ce constat met en évidence un écart important entre les besoins identifiés sur le terrain et les capacités actuelles d’accueil.

Une cartographie (ci-dessous) permet de comprendre et formaliser les pratiques existantes en termes d’accueil des chiens sur le département.

Concernant le champ de l’insertion, le territoire compte 899 places au total.
Dans le contexte d’une forte tension de l’offre, certaines solutions relèvent de fonctionnements souples et non systématisés en insertion. Le recensement des places mobilisables pour les personnes accompagnées d’un chien ne permet pas un fléchage exhaustif et figé sur une cartographie.

Les dispositifs d'urgence en Charente-Maritime

: places autorisant la présence d'un chien dans la chambre

: places permettant l'accueil des personnes accompagnées d'un chien, sous réserve d'une séparation (chien en cage ou à l'extérieur)

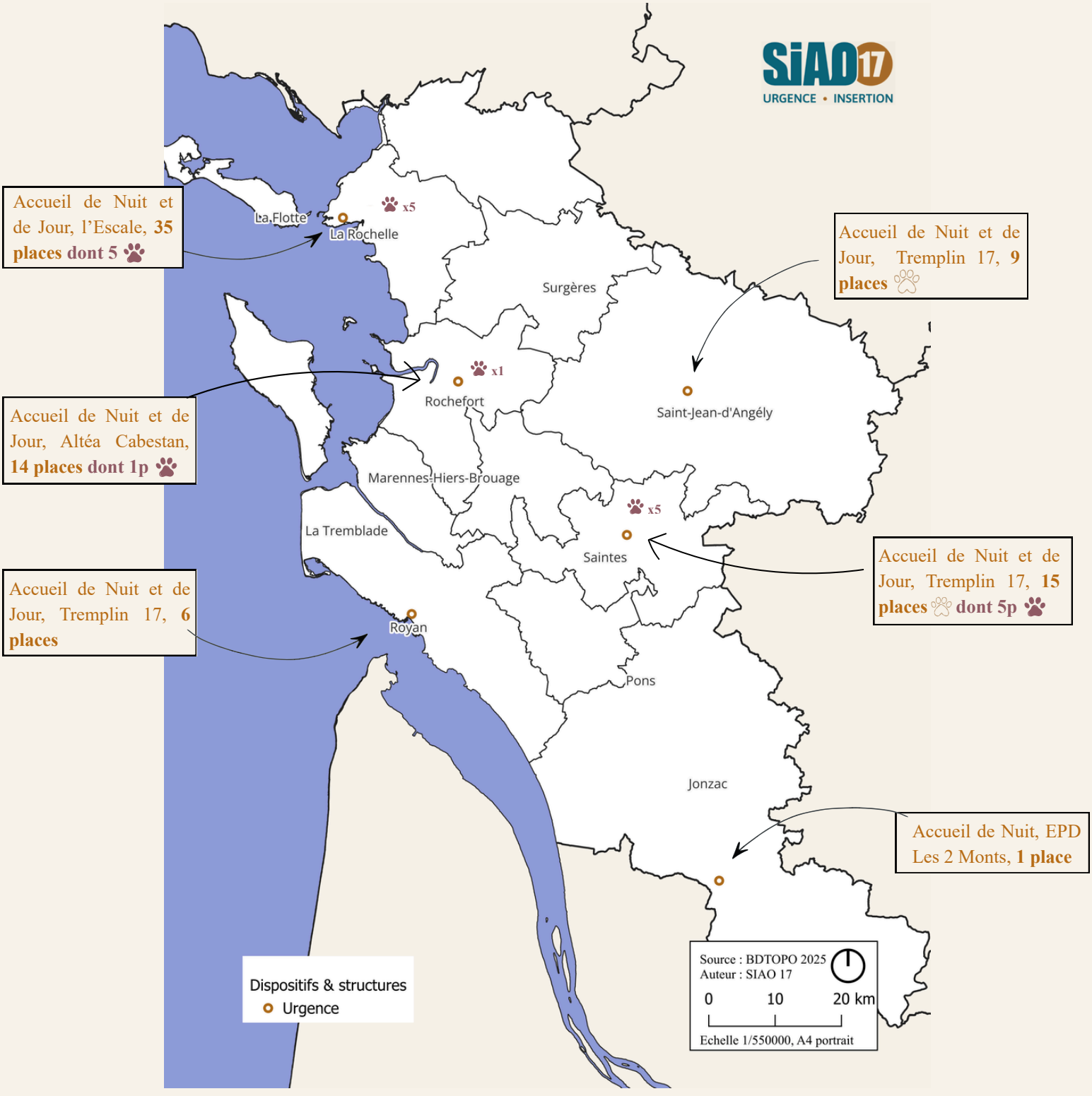

Les dispositifs d'insertion en Charente-Maritime

: dispositifs autorisant théoriquement la présence d'un chien dans la chambre / le logement.

: pas d'accueil de chien possible.

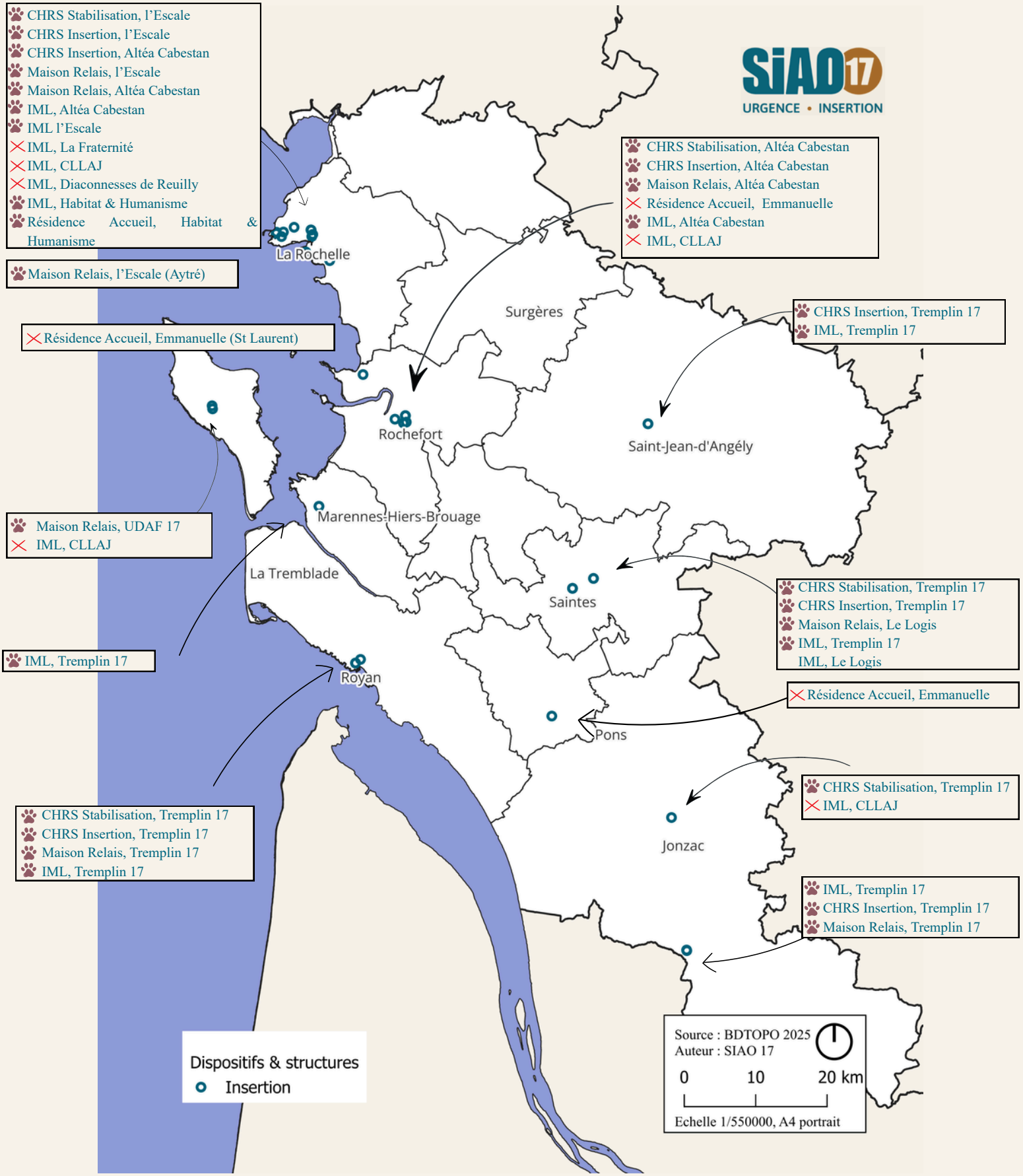

La prise en charge des chiens dans les transports du département

Un point sur les transports et les déplacements permet de mesurer la possible mobilité des personnes sans domicile accompagnées d'un animal sur le territoire.

Les réseaux de transport appliquent des réglementations variées pour les passagers accompagnés d'un chien. À l'exception du réseau de Rochefort, les bus n'acceptent pas les gros chiens, tandis que les petits chiens sont admis. Cette situation limite la mobilité des personnes accompagnées d'un chien et participe à restreindre leur accès aux différents lieux d'accueil du département.

	Petite taille	Grande taille
Réseau de bus de la Nouvelle Aquitaine	Dans une cage de 45 cm Sur les genoux	Non acceptés
Réseau R'Bus Rochefort	Porté	Muselé et attaché
Réseau Yélo La Rochelle	Dans un panier Porté	Non acceptés
Réseau Cara'Bus Royan	Dans un panier Sur les genoux	Non acceptés
Réseau Buss Saintes	Dans un panier Sur les genoux	Non acceptés
Réseau Respi'Ré île de Ré	Dans un panier Sur les genoux	Non acceptés

La Protection Civile de La Rochelle (ADPC) participe à la mise à l'abri des personnes ayant appelé le 115 en effectuant des transports lors des périodes de déclenchement. En 2025, seuls deux déplacements ont été réalisés pour des personnes accompagnées d'un chien.

Mise en perspective territoriale

Constats du SIAO 17

La Charente-Maritime connaît depuis plusieurs années une augmentation significative des demandes d'hébergement auprès des services d'urgence, particulièrement de la part de ménages accompagnés d'animaux de compagnie. En 2025, 584 demandes d'urgence avec animaux ont été enregistrées, soit une hausse de 189 % depuis 2022. Malgré la volonté des structures, le taux de réponse positive reste faible (28 %), contre 50 % pour le public sans animal, principalement en raison de l'absence de places adaptées.

Les situations concernent majoritairement des couples sans enfant et des groupes d'adultes, dont 20 % sont des primo-demandeurs avec animaux, soulignant l'importance d'un premier accueil sécurisant.

Les premiers constats issus du terrain soulignent l'importance centrale du lien entre les personnes sans domicile et leurs chiens. La présence du chien est décrite comme un choix individuel et un besoin fondamental, participant à l'équilibre personnel et au sentiment d'appartenance : « *mes chiens, c'est ma famille* »*.

À ce jour, le département dispose de 11 places d'hébergement d'urgence permettant l'accueil de personnes accompagnées d'un chien. Concernant le volet insertion, l'accueil repose sur un fonctionnement souple, adapté aux parcours des personnes et aux possibilités d'hébergement hors collectif. Pour le volet insertion, un recensement théorique (et non effectif) a permis de réaliser un premier diagnostic des places.

L'ensemble de ces éléments montre que, si certains dispositifs permettent l'accueil de chiens, ces solutions restent insuffisantes au regard du volume de demandes. Le principal motif de refus demeure le manque de places disponibles, comme pour l'ensemble des personnes sollicitant un hébergement. Toutefois, la corrélation statistique observée entre la présence d'un chien et le non-aboutissement des demandes suggère que ce facteur constitue un frein supplémentaire. Autrement dit, au-delà de la tension globale sur l'offre, la présence d'un animal apparaît comme un élément aggravant les difficultés d'accès à l'hébergement.

Les refus répétés d'accès aux structures en raison de la présence des chiens renforcent le sentiment d'exclusion et constituent un frein majeur à l'accès aux dispositifs d'hébergement et d'accompagnement : « *ils sont tout le temps en train de refuser de nous accueillir avec nos chiens* »*.

* Tiré d'un entretien avec une personne concernée, janvier 2026
* Ibid.

Lecture partagée du territoire

Les constats présentés ci-dessous s'appuient sur les enquêtes menées par les associations partenaires, sur le travail de terrain de l'Observatoire social, ainsi que sur les échanges et retours issus du groupe de travail réuni le 31 mars 2026.

Les freins identifiés à l'accueil des personnes accompagnées d'un chien

Le schéma suivant met en évidence un frein central lié au manque de places adaptées, qui s'inscrit toutefois dans un ensemble de contraintes structurelles, organisationnelles, opérationnelles et culturelles venant complexifier l'accueil des personnes accompagnées d'un chien.

Frein central : le manque de places adaptées à l'accueil des chiens

Contraintes structurelles

- Nombre de demande > nombre de logements / hébergement
- Inadaptation des locaux (HU notamment) ce qui entraîne des difficultés de cohabitation
- Manque de coordination territoriale (expérimentations uniquement sur LR)
- Coût d'aménagement élevés
- Coûts liés à l'accueil du chien

Contraintes organisationnelles

- Absence de cadre commun des pratiques
- Hétérogénéité des pratiques professionnelles
- Gestion du chien au quotidien (aboiements, risques professionnels)
- Tensions de cohabitation
- Sécurité et nuisances

Contraintes humaines

- Positionnement des professionnels hétérogènes (peurs / allergies / habitude... - pose la question lors des recrutements)
- Difficulté en termes de recrutement / éthique des pratiques
- Pas de formation professionnelle

Contraintes transversales au parcours

- Mobilité et accès (transports départementaux restreints)
- Difficulté du passage de la rue à l'hébergement : tant pour les individus que leurs chiens. Un manque d'accompagnement autours des animaux
- Pas de formation ni de support proposé aux maîtres
- Cadre sanitaire flou (vaccination non harmonisée)
- Solutions de relais insuffisantes (garde des animaux en cas d'hospitalisation / incarcération / formation et risque d'un chien laissé seul sur un temps long dans la structure)

→ Question de la dignité de l'accueil

Contraintes d'accompagnement

- Questionner la place du chien dans les parcours (accepter les chiens sans contrainte peut inciter les usagers à en adopter et complexifier leur parcours : le chien entre appui et frein)
- Formation des professionnels (prise en charge du couple personne / chien)
- Formation des usagers (gestion du chien)

Les besoins du territoire

Au regard des constats partagés, les besoins exprimés par les structures s'organisent autour de plusieurs grands axes complémentaires, essentiels pour un renforcement de l'accueil des personnes accompagnées de leurs chiens sur le territoire.

Axe 1. Structurer un cadre d'intervention adapté

Les professionnels expriment un besoin de clarification et d'harmonisation des pratiques autour de l'accueil des animaux.

- Formalisation des règles et modalités d'accueil (règlement de fonctionnement, charte, livret d'accueil).
- L'appui sur des référentiels et outils existants.
- Le développement de pratiques professionnelles adaptées, plus souples et centrées sur la personne (ex. : entretiens en extérieur, prise en compte du lien à l'animal).
- L'adaptation des espaces et des conditions matérielles (hygiène, cohabitation, équipements)

Axe 2. Renforcer les compétences et outiller les acteurs

Le développement des compétences est indispensable pour favoriser l'appropriation et sécuriser les pratiques.

- La mise en place de formations pluridisciplinaires départementales (**canines**, juridiques, médiation).
- La déconstruction des représentations liées à l'accueil des chiens.
- L'inscription des actions de formation dans la durée et sur l'ensemble du département.
- L'intégration des bénévoles dans les parcours de formation.
- Le recours à des acteurs et dispositifs spécialisés en appui.

Axe 3. Sécuriser les pratiques et les parcours

La sécurisation constitue un préalable essentiel pour garantir l'adhésion et limiter les risques.

- La mise en place de périodes d'expérimentation pour tester l'accueil (usager/chien/structure).
- La possibilité de réajustement ou d'arrêt en cas de difficultés.
- La clarification des rôles et responsabilités.
- La prévention des risques pour les professionnels, les usagers et les animaux.
- La prise en compte de la présence de l'animal dans les parcours d'insertion (anticipation des freins, sensibilisation, priorisation des projets).
- La prise en compte des enjeux sanitaires et d'hygiène liés à la présence d'animaux.

Axe 4. Développer une gouvernance collective et territoriale

La réussite de ces évolutions repose sur une dynamique partenariale et une coordination élargie.

- La mise en place de temps de concertation pour favoriser l'adhésion des équipes.
- Le respect du volontariat des structures et des professionnels.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs du secteur animalier.
- Le développement de réseaux d'appui.
- La structuration d'une réflexion à l'échelle départementale.
- La création d'outils de lisibilité (ex. : label identifiant les structures accueillant des chiens).

Propositions opérationnelles

Les propositions opérationnelles présentées dans ce document sont issues du groupe de travail réuni le 31 mars 2026. Elles répondent aux besoins identifiés sur le territoire et reflètent les contributions des acteurs de terrain. Toutefois, ces propositions ne constituent pas un plan d'action formalisé et demeurent conditionnées à l'obtention des financements nécessaires.

Proposition 1. **Structurer une fonction d'appui départemental**

→ Il est proposé la création, à titre expérimental, d'un poste d'appui à l'échelle départementale, porté par une structure référente, ayant pour mission d'assurer un rôle d'interface entre les structures, les partenaires et les acteurs du monde animal.

Ce professionnel interviendrait pour :

- Apporter un appui technique aux équipes
- Coordonner les initiatives et favoriser leur cohérence
- Faciliter la mise en réseau des acteurs
- Soutenir la gestion de situations spécifiques

Il pourrait également contribuer au déploiement d'actions de formation à destination des professionnels et des usagers.

Proposition 2. **Déployer un programme de formation structuré à l'échelle départementale**

→ Il est proposé de mettre en place un programme de formation coordonné à l'échelle départementale, en s'appuyant notamment sur des dispositifs existants.

Ce programme viserait :

- La montée en compétences des professionnels (approches sociale, canine, juridique)
- L'accompagnement à la formalisation des pratiques (règlements, chartes)
- La sensibilisation des usagers

Ce dispositif pourrait être complété par l'intervention d'acteurs spécialisés et financé via des crédits publics, complétés le cas échéant par des partenaires privés.

Proposition 3. **Formaliser et structurer les partenariats opérationnels**

→ Il est proposé de développer et de formaliser des partenariats avec des acteurs spécialisés (structures d'accueil animalier, professionnels de santé animale, associations), afin de sécuriser les parcours des personnes accompagnées.

Ces partenariats permettraient notamment :

- D'anticiper les situations de rupture (hospitalisation, incarcération, absence)
- De proposer des solutions de prise en charge temporaire des animaux
- De renforcer l'accompagnement global

La coordination de ces partenariats pourrait être intégrée aux missions du poste d'appui départemental.

Bibliographie

Becker, G. S. (1973). A theory of marriage: Part I. Journal of Political Economy, 81(4), 813–846. https://www.jstor.org/stable/1831130

Besozzi, T. (2021). La structuration sociale du monde des sans-abri. Sociologie, 12(3), 247–266. https://doi.org/10.3917/socio.123.0247

Blanchard, C. (2015). Vivre à la rue : quand le chien devient le ciment d'une culture familiale réinventée. Sens-Dessous, 16(2), 41–50. https://doi.org/10.3917/sdes.016.0041

Blanchard, C. (2016). La rue à l'épreuve d'une biographisation des corps : le SDF et son chien. Dans C. Delory-Momberger (dir.), Éprouver le corps : corps appris, corps apprenant (pp. 121–129). Érès. https://doi.org/10.3917/eres.delor.2016.01.0121

Brousse, C., & Bodier, M. (2024). Attachment to pets revisited. Économie et Statistique / Economics and Statistics, 543, 75–92. https://doi.org/10.24187/ecostat.2024.543.2120
Héran, F. (1988). Comme chiens et chats. Structures et genèse d'un conflit culturel. Ethnologie française, XVIII.

Irvine, L., Kahl, K. N., & Smith, J. M. (2012). Confrontations and donations: Encounters between homeless pet owners and the public. The Sociological Quarterly, 53(1), 25–43. https://doi.org/10.1111/j.1533-8525.2011.01224.x

Piette, A. (2002). Entre l'homme et le chien : pour une ethnographie du fait socio-animal. Ethnologie française. OpenEdition Journals. https://journals.openedition.org/ethnologiefrancaise/

Annexe

Partenaires présents au groupe de travail organisé par le SIAO le 31 mars 2026

- Loïc BORDRON CLLAJ 17
- Céline DELMER Altéa Cabestan
- Sylivin PEREZ-RUIZ Altéa Cabestan
- Annabel ORIOU Altéa Cabestan
- Katya LAMBERT ARTUS UDAF 17
- Agathe BOISSEAU Tremplin 17
- Marie ALICE L'Escale
- Chantal OLIVIER SIAO 17
- Emmy FLORENTIN SIAO 17